

# Architecture à visage féminin

Autor(en): **Ley, Anne-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 9

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-286979>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Architecture à visage féminin

*Organisation de l'espace, aménagement du territoire, une étude fait le point sur l'exclusion des femmes de cette réflexion.*

La Suisse s'est dotée, non sans peine, d'une magnifique loi sur l'aménagement du territoire, dont le but est de gérer au mieux l'espace, parcimonieusement distribué en Suisse vu sa géographie tourmentée, par une répartition judicieuse des zones servant à l'habitat, aux activités professionnelles, agriculture comprise, et au délassement.

Entrée en vigueur en 1979, cette loi, qui subit actuellement sa première révision, témoigne plutôt crûment de l'exclusion des femmes – une de plus – dans sa réflexion de base. Ce qui se manifeste aujourd'hui dans la réalité quotidienne d'un sentiment d'insécurité dans certains espaces publics, parfois diffus, parfois douloureux.

Hans Flückiger, directeur de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire à Berne, reconnaît lui-même que le développement de l'urbanisation, l'organisation spatiale des agglomérations et la conception des ensembles bâtis peuvent créer des tensions et favoriser la violence. Et qu'à cet égard une organisation spatiale bien pensée est de nature à favoriser la sécurité et le bien-être des habitants.

La loi prévoit une large consultation des milieux directement concernés pour la mise en œuvre des mesures concrètes d'aménagement du territoire. Sur le papier pour l'instant, car les femmes continuent d'être pour l'instant les grandes absentes dans les organes où se prennent les décisions. Historiquement, elles n'ont pas participé à l'organisation des espaces publics. Car ce sont les hommes qui les ont modélisés en fonction de leurs besoins, selon la répartition des rôles entre les sexes définie au XIX<sup>e</sup> siècle: les hommes subvenant à l'entretien de leur famille doivent disposer de communi-

cations aussi rapides et commodes que possible pour faire la navette entre leur domicile et leur lieu de travail; les femmes doivent pouvoir disposer d'un maximum de commodités – écoles et magasins – aussi proches que possible de leur foyer. Que la famille nucléaire ne soit qu'une parmi de nombreux autres types de communautés n'a guère pénétré l'esprit des planificateurs des années soixante à nonante. Le cœur des villes meurt, tandis que les agglomérations et les voies de communication ne cessent de grignoter le peu d'espace dévolu à l'agriculture et à la nature.

L'Office fédéral de l'aménagement du territoire (OFAT) consacre son dernier bulletin à un vaste échange de vues sur la contribution de l'aménagement du territoire à l'élimination de la peur et de la violence. Une lecture stimulante pour toutes celles qui lisent l'allemand et qui servira de prolongement au dossier consacré par *Femmes suisses* à l'architecture au mois de mars.

## Espaces redoutables

Triste litanie. La vitesse du trafic motorisé est devenue l'étalon qui sert à mesurer le développement des villes et des campagnes; tous ceux qui se déplacent lentement, personnes âgées, handicapés, enfants, à pied ou à vélo, font partie de la zone d'influence des femmes qui, en majorité, s'occupent d'eux dans les quartiers et les villages.

Les garages souterrains, les passages sous des artères à grande circulation, les arrêts de bus en dehors des zones habitées sont autant de lieux que des femmes seules redoutent surtout le soir.

Foin de résignation et de passivité. Le moment est venu de passer à l'action, notent différentes femmes architectes regroupées au sein du «lobby des femmes pour l'urbanisme» à Zurich. Il est évident, répète l'une d'elles, qu'il faut davantage de femmes au niveau décisionnel de la politique et de l'économie, qu'il faut davantage de femmes formées à l'architecture et à l'urbanisme. Mais il est tout aussi nécessaire que les femmes s'organisent entre elles dans leur quartier pour définir leurs besoins et peser de leur influence collective pour faire passer leurs revendications.

Pour accroître la sécurité dans les espaces publics, il s'agit de prendre des mesures à toutes les étapes de la planification, en tirant profit de la révision des plans de zone jusqu'au stade de la réalisation du projet concret des constructions. Les maîtres mots sont décentralisation et mixité

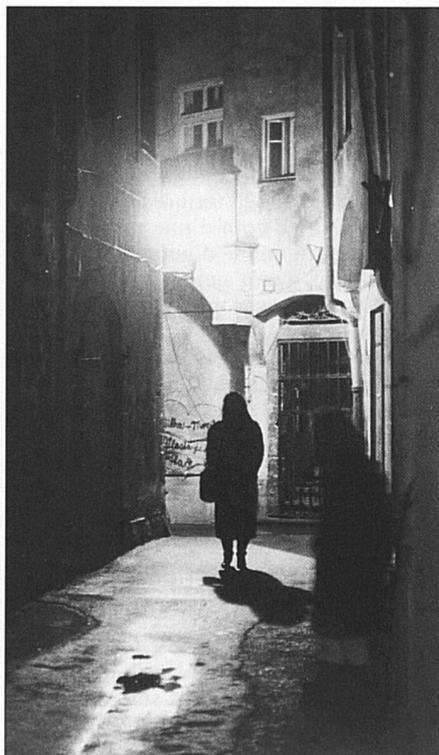
des fonctions – logements, ateliers, écoles, magasins, lieux de loisirs et de rencontres, éclairage, stationnement des voitures. Des exemples illustrés de photos sont livrés par une aménagiste de Berne, qui propose des mesures correctives.

Dans le contexte socio-économique actuel, avertit en conclusion Lili Monteventi, géographe à Lausanne, vu la diminution des ressources financières des collectivités publiques, les besoins relatifs à un environnement de qualité et à la sécurité, qui concernent plus spécifiquement les femmes, risquent d'être oubliés ou d'être considérés comme un luxe qu'on ne peut plus se permettre. Précisément, ces éléments qui constituent les nouveaux atouts de la ville.

A noter que ce numéro spécial du bulletin de l'OFAT fait également référence au dossier de *Femmes suisses* sur l'architecture.

Anne-Marie Ley

Ce bulletin d'information de l'OFAT 2/94 peut être commandé au 031/322 40 60, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne.



L'aménagement des rues n'est pas toujours sécurisant pour les femmes.

(Photo Roland Burkhard)

PAF est le nom de l'association que les femmes architectes et urbanistes vont constituer officiellement pour toute la Suisse, le 12 novembre 1994 à Berne. But de la nouvelle Planung und Architektur von und für Frauen: encourager les femmes à investir les niveaux où se prennent les décisions dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la construction de logements, afin qu'elles sensibilisent les instances politiques et professionnelles aux besoins spécifiques des femmes. (Relire aussi *Femmes suisses* de mars 1994). Adresse utile: Iren Hupfer, Baselweg 24, 4146 Hochwald.